

La Lettre de **PARLY**



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES CO-PROPRIETAIRES ET RESIDENTS

CHAUFFAGE : PLUS DU QUART DES DEPENSES DE LA COPROPRIETE

Les coûts d'énergie, la gestion de la chaufferie, l'entretien du matériel et du réseau de distribution, représentent près de 25% des

charges totales, soit plus de 25 millions de francs pour 1991. C'est un domaine où un dépassement budgétaire de quelques points peut avoir des consé-

quences importantes. C'est aussi un domaine où les économies peuvent être significatives.

A l'arrivée de l'hiver et du froid,

tous les efforts doivent concourir à ce que les Parlysiens soient bien chauffés, mais sans excès et sans gabegie.

voir pages 2 et 3

LA MEILLEURE FAÇON DE SERVIR

Après 10 années passées à assumer la responsabilité du Conseil Général, puis du Conseil Principal de PARLY 2, la tentation est grande de poursuivre...

L'on n'accomplit pas une telle mission sans passion d'abord, puis sans un profond attachement à la communauté pour laquelle on s'est investi.

Et PARLY 2 a encore un long chemin à parcourir, des échéances à honorer, des caps à franchir. Forte est l'envie de continuer à y contribuer.

Pourtant, il me semble que dans tout système démocratique digne de ce nom l'enracinement peut être néfaste.

Il ne faut ni "s'installer", ni "s'éterniser".

Il faut que d'autres hommes puissent apporter leur pierre, leurs forces, leur style.

Il faut savoir laisser le champ libre à ces évolutions, les accompagner s'il le faut.

J'ai donc décidé de ne pas me représenter à la Présidence du

Conseil Principal.

Je le veux pour toutes ces raisons.

Je le peux car l'équipe qui constitue le bureau est solide. Elle a été récemment complétée et renforcée de nouvelles compétences.

Le Conseil Principal joue parfaitement son rôle. Ses priorités sont établies.

On ne trouvera dans ma décision nulle lassitude ou baisse de motivation pour PARLY 2. Je continuerai d'assurer la Présidence de l'Association pour l'animation de PARLY 2.

Je me tiendrai à la disposition du Conseil Principal et de la SAIC LE CHESNAY-TRIANON pour les aider si cela est nécessaire sur des dossiers où l'expérience peut être utile.

Ce sera une autre manière de me consacrer à PARLY 2.

Je suis convaincu que ce retrait, et le recul pris, constituent la meilleure façon de servir...

Jean-Pierre BARRERE



La chaufferie de Parly 2.

AVEC TOUS NOS MEILLEURS VŒUX



PARLY 2
ET LIA86
VOIR PAGE 7

COFRETH 24 HEURES SUR 24



La société anonyme immobilière de construction Le Chesnay-Trianon, notre Syndic, vient de renouveler le contrat de chauffage avec la Cofreth.

C'est une importante décision de partenariat sur 12 ans qui concerne près de 25% de nos charges ; il faut souligner que, pour les grands ensembles de l'Ouest parisien, le poste "chauffage" représente en moyenne 35 à 40% des charges.

Un tel engagement ne

peut se faire qu'avec une société faisant partie d'un groupe d'importance multinationale.

Par ce contrat, la Cofreth s'engage à assurer la conduite, la surveillance et la direction de la chaufferie, des réseaux primaires, des sous-stations et de la totalité des circuits secondaires ainsi que, comme cela est dit par M. Suet dans son interview, à équiper tout Parly 2 de vannes de réglage inviolables pour mieux "équilibrer" la distri-

bution de chaleur.

L'équipe affectée par la Cofreth au chauffage de Parly 2 est composée, sous la responsabilité d'un ingénieur d'exploitation :

- d'un chef d'unité technique d'exploitation principal, M. Hauk,
 - d'un contremaître, M. Jobard,
- tous deux présents à la chaufferie de Parly 2 depuis une dizaine d'années
- de quatre agents techniques et d'un spécialiste d'entretien.

de 11.600 kW, soit une puissance totale de 87.040 kW, largement suffisante pour Parly 2.

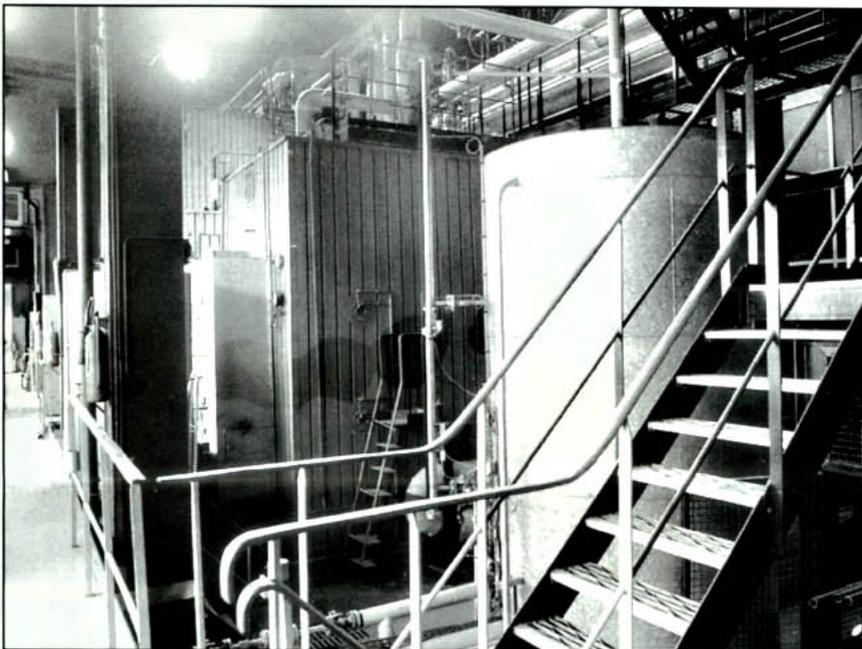
Le combustible utilisé est le gaz naturel et les générateurs fonctionnent tous en eau chaude sous pression à 180°.

Le réseau de distribution comporte 14 km de canalisations "primaires", 31 sous-stations équipées d'échangeurs pour le chauffage par le sol des bâtiments et l'eau chaude sanitaire, ainsi que 14 km environ de canalisations "secondaires".

La chaufferie produit le chauffage et l'eau chaude distribués aux 278 immeubles de Parly 2, mais aussi à l'église Notre-Dame de la Résurrection, à l'immeuble de bureaux, à l'hôtel Mercure et aux centres commerciaux secondaires, Marché U, Franprix et Viniprix.

Pour remplir cette mission, l'équipe de la Cofreth est assujettie à une astreinte d'intervention 24 heures sur 24, pour pouvoir pallier toute panne, sur déclenchement de l'alarme, la chaufferie et les sous-stations étant placées sous télésurveillance.

G. Mercier



Cette équipe doit donc conduire et entretenir les installations dont la Cofreth nous assure une garantie totale. Ces installations comprennent à la chaufferie :

- deux générateurs SEUM de 29.000 kW,
- un générateur SEUM de 17.440 kW,
- un générateur SEUM



BANQUE PARISIENNE DE CREDIT

**DANS UNE BANQUE MOYENNE
LES CLIENTS SONT PLUS
GRANDS**



Agence PARLY 2 - Centre Commercial PARLY 2 - 78150 LE CHESNAY - Tél. : 39.54.20.38

"AMÉLIORER LE CONFORT, TOUJOURS..."

Une interview de M. Suet,
président de la commission "Chauffage"

Vous animez la commission "Chauffage et Economie d'énergie" à Parly 2. Nous constatons ici ou là des écarts sensibles de température entre les appartements. Pourquoi ?

- La chaleur nécessaire au chauffage provient de l'eau circulant dans des serpentins noyés dans les planchers et les plafonds. La température est réglée en permanence automatiquement en fonction des conditions climatiques. Le débit de chaque serpentin est contrôlé par un système ne permettant pas un réglage suffisamment précis.

- Comment remédier à cette situation ?

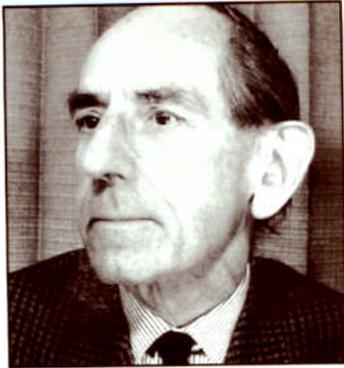
- Il existe désormais des vannes spécialement conçues pour résoudre ce problème. Elles permettent, à l'aide de l'électronique, de fixer le débit exact dans chaque serpentin. De plus, ce réglage ne peut d'aucune manière être modifié par les particuliers. Ce système, testé sur la résidence Chaillot, a donné des résultats on ne peut plus concluants. Il sera bientôt étendu à l'ensemble de Parly 2.

- Quel est le coût d'une telle opération ?

- De l'ordre de 6 millions de francs avec un amortissement sur 15 ans. Dans le cadre du nouveau contrat, la société Cofreth garantit une économie qui lui permettra d'assurer la majeure partie du financement de cet investissement.

- Cette économie ne risque-t-elle pas de se traduire par une baisse de la température dans les appartements ?

- Non. Il ne s'agit en aucune façon de diminuer le



confort des parlysiens : la Cofreth s'y est engagée. L'économie est obtenue par un meilleur équilibre des températures dans les appartements.

- Après vingt ans d'exploitation, les installations de chauffage sont-elles toujours aussi performantes ?

- Bien entendu, aucune usure précoce ni anomalie n'a été constatée tant sur les parties externes qu'internes. D'ailleurs, la société Cofreth les a reconnus en bon état en acceptant de signer le contrat avec une garantie totale comme par le passé.

ECONOMISONS L'ENERGIE

Les dépenses de chauffage représentent 14% des charges globales de Parly 2 et 25% si l'on y ajoute l'énergie qui produit l'eau chaude.

Or, nous ne pouvons pas régler individuellement le chauffage de nos appartements. Comment, dans ces conditions, faire des économies ?

Malgré les apparences, il existe des possibilités d'éviter le gaspillage en signalant à la société d'exploitation du chauffage, la COFRETH, les anomalies constatées. Cette société intervient alors pour régler le chauffage au niveau des étages.

Mais peu de gens signalent un excès de chauffage. Beaucoup préfèrent, à tort, ouvrir les fenêtres, contribuant ainsi à accroître la déperdition d'énergie.

Or, à Parly 2, beaucoup d'appartements sont trop chauffés. Soyons donc vigilants, signalons les excès de chaleur à la COFRETH par l'intermédiaire des intendants.

Nous améliorerons notre confort et économiserons de l'énergie... et des charges.

Jacques VIALLA

- La distribution de l'eau chaude paraît poser certains problèmes ici ou là. Qu'en est-il ?

- Il existe en effet dans certaines résidences

quelques insuffisances que les propriétaires peuvent toujours signaler à l'Intendant.

Plusieurs explications peuvent être apportées à cette question. Une insuffisance de la température de l'eau peut provenir d'une consommation trop importante par rapport à la production.

D'autres anomalies proviennent de branchement "pirate" de machines à laver sur les conduites d'eau chaude ou de l'installation de mitigeurs non conformes.

Nous attirons l'attention sur la nécessité pour chacun de respecter le règlement de copropriété qui vise ici le bien être de chacun plutôt qu'une économie individuelle réalisée à l'encontre de la collectivité.

POUR VOUS INFORMER



3615 PARLY 2

Propos recueillis par
M. PRADAUD

ASSEMBLÉES SECONDAIRES 91

Les Assemblées annuelles des Syndicats Secondaires se sont tenues au cours du dernier trimestre 1991 et elles ont pu, pour la grande majorité, voter les résolutions proposées.

Seules 2 résidences, CHAILLOT et MONCEAU, ont dû tenir une deuxième assemblée, la participation étant insuffisante.

Cette année était particulièrement importante du fait du renouvellement des Conseils Syndicaux Secondaires et de l'élection des représentants au Conseil Syndical Principal. Une grande majorité de conseillers se sont représentés et ont été réélus. Les Conseils ont aussi le plaisir d'accueillir des nouvelles bonnes volontés à qui il faut souhaiter bonne chance. D'autres conseillers ont souhaité ne pas se représenter. Qu'ils soient remerciés pour tout le travail bénévole accompli pendant leur mandat.

Le montant global des travaux votés est sensiblement identique à celui de l'année dernière - 14 millions en 1992 pour 15,8 millions en 1991 - mais il faut noter que le poste élançhité des terrasses est en augmentation de 20% puisqu'en 1992 36 terrasses seront refaites contre 27 en 1991.

A la fin 92, tous les ascenseurs seront mis en conformité puisque les 10 dernières résidences non équipées ont voté cette dépense. Enfin, il faut noter

que les frais de nouveaux aménagements des espaces verts sont en diminution de 35%.

Certaines de ces assemblées ont servi de base d'essai pour la mise au point du projet d'informatisation des procédures avec utilisation de code à barres. Il est maintenant prévu d'utiliser ce système pour toutes les assemblées de l'année 1992. Il améliorera l'émarginement, le calcul du quorum et des votes ainsi que la préparation des procès-verbaux.

Jean-Claude BUFFET

VOTE ELECTRONIQUE

Pour améliorer le déroulement des assemblées annuelles (syndicat principal et syndicats secondaires), le Conseil Principal a demandé au Syndicat d'étudier l'informatisation des procédures de convocation, d'émarginement, de vote et de calcul des résultats. Le principe est simple : chaque copropriétaire est référencé par un code dit "code à barre", équivalent à ceux utilisés dans la grande distribution, imprimé sur les différents documents nécessaires à la tenue des assemblées et lisible à l'aide d'un crayon optique. La mise en œuvre de cette solution implique l'utilisation de micro-ordinateurs et de petits terminaux portables. Il s'agit là d'un système peu onéreux, un des éléments de choix initiaux, qui engendrera même très rapidement des économies.

Une première expérimentation avait été tentée lors de l'assemblée du 5 juin 91 au Palais des Congrès de Versailles, et renouvelée à l'occasion des assemblées d'une dizaine de syndicats secondaires. Ces tests ont été très enrichissants. En effet, les phases de convocation et d'émarginement sont presque opérationnelles. Par contre, le dispositif de lecture optique doit être perfectionné. Le procédé développé par un Parlysiens chargé de ce projet est déjà en cours de modification. Ainsi, les files d'attente, les calculs fastidieux de quorum, la lourdeur des opérations de vote et de dépouillement sont-ils en bonne voie de disparition !

L. SAUVEE

JUSQU'A L'ABSURDE...

"Le ridicule ne tue pas", comme chacun sait. Une chance pour ceux qui, sans se décourager, déploient des trésors d'énergie et de persévérance en vue de persécuter leurs semblables. Quel qu'en soit le prix. Pour eux et pour les autres. Comme si le besoin d'assumer une personnalité mal vécue par les uns allait de pair avec le souci d'assurer une malignité bien perçue par les autres...

A Parly 2 plus qu'ailleurs, l'ampleur de la copropriété permet à ces esprits pervers de donner libre cours à leur obsession négative : en multipliant les procédures de nature à annuler les assemblées générales, en utilisant des procédés susceptibles de briser l'harmonie de l'ensemble, en retenant des processus visant à entraîner la

paralyse de l'organisation. Chacun est concerné par le phénomène. Chacun doit donc contrarier, combattre, condamner les initiatives de tel résident s'étant mis en tête de détruire une structure sans doute perfectible mais élaborée pour la satisfaction du plus grand nombre. Car si la tranquillité n'a pas de prix, la médiocrité a un coût. Trop élevé au demeurant.

Qu'a-t-il été demandé par exemple ? La création de syndicats par immeuble tout simplement. Ce qu'autorise la loi. Mais ce qu'interdit le bon sens. Imagine-t-on l'existence de quelques deux cent soixante dix huit syndicats "tertiaires" dotés de comptabilités et de comptes séparés et d'un syndicat principal de trois cents personnes tenant sa réunion mensuelle au Palais

des Congrès de Versailles ? Et si l'on poussait cette "logique" jusqu'à l'absurde ! Pourquoi ne pas instituer des syndicats par étage, par appartement, par cave ? Il n'en coûterait que quelques millions de francs à la collectivité après tout ! Quant à la coordination, à l'harmonie, à l'unité de l'ensemble... Ne dit-on pas volontiers que l'ennui vient de l'uniformité ?

Mais il n'est plus temps de rire. Si tout particulier a des droits qu'il revendique à sa guise, toute collectivité a des devoirs qu'elle assume à sa façon. Pour ce qui concerne Parly 2, il ne saurait être question ni de braver la Justice, ni de brimer le citoyen. Ni non plus de laisser se développer des entreprises individuelles jugées contraires à l'intérêt général.

Jean-François PEUMERY



PEUGEOT 106
LA SURPRISE DE TAILLE

Le Chesnay
Automobiles



36-38, rue de Moxouris, 78150 LE CHESNAY PARLY II ☎ 39.54.52.76
SERVICE RAPIDE : 2, avenue du Chesnay, R.N. 307, 78150 LE CHESNAY ☎ 39.54.15.12

votre concessionnaire PEUGEOT TALBOT



LISTE DES REPRESENTANTS AU CONSEIL SYNDICAL PRINCIPAL

AUTEUIL - Titulaire : M. Giraud - Suppléants : M. Larcher, M. Bertin
 BAGATELLE - Titulaire : Mme Dailly - Suppléants : Mme Bex, M. Rimsky-Korsakoff, M. Baudet
 BRETEUIL - Titulaire : M. Castagnede - Suppléant : M. Boutry
 CHAILLOT - Titulaire : M. Gardet - Suppléante : Mme Daverat
 CONCORDE - Titulaire : M. Gambrelle - Suppléants : M. Manzat, M. Pirodeau
 DAUPHINE - Titulaire : M. Armange - Suppléant : M. Guilbert
 ETOILE - Titulaire : Mme Lepleux - Suppléante : Mme Schneider
 FOCH - Titulaire : M. Menz - Suppléants : M. Lejeal, M. Picard
 GABRIEL - Titulaire : M. Petiot
 GEORGES V - Titulaire : M. Loyer - Suppléant : M. Robert
 IENA - Titulaire : M. Barrère - Suppléants : Mme Yvert, M. Bourguignat
 LA MUETTE - Titulaire : Mme Detournet - Suppléante : Mme Onar
 LONGCHAMP Titulaire : M. Pradaud - Suppléante : Mme Moreau
 LOUVRE Titulaire : M. Peumery - Suppléant : M. Darbois
 MAILLOT - Titulaire : M. Reiss - Suppléants : M. Martin, M. Fehrenbach
 NEUILLY - Titulaire : M. Texier - Suppléants : M. Reynier, M. Garreau, M. Lefebvre,
 ODEON, Titulaire : M. Buffet - Suppléant : M. Merelli
 OPERA - Titulaire : M. Tauziac - Suppléante : Mme Levy,
 ORANGERIE - Titulaire : Mme Henry - Suppléant : M. Metivier
 ORSAY - Titulaire : M. Wyseur - Suppléant : M. Ribaud
 PALAIS-ROYAL - Titulaire : M. Vialla - Suppléant : M. Finkel
 PRE-CATELAN - Titulaire : M. Dupuis - Suppléant : M. Bosca
 RIVOLI - Titulaire : M. Robin - Suppléante : Mme Simunek
 SAINT-AUGUSTIN - Titulaire : M. Lefebvre - Suppléant : M. Marchand
 SAINT-CLOUD - Titulaire : M. Sauvée - Suppléant : M. Porneuf
 SAINT-GERMAIN-DES-PRES - Titulaire : Mme Suet - Suppléant : M. Franconie
 SAINT-HONORE - Titulaire : M. Brault - Suppléante : Mme Szybowicz
 SAINT-JAMES - Titulaire : M. Poirier - Suppléant : M. Bauer
 SAINT-MICHEL - Titulaire : M. Fleuridas - Suppléant : M. Leridon
 SOLFERINO - Titulaire : M. You - Suppléant : M. Young
 TROCADERO - Titulaire : M. Sebastien - Suppléante : Mme Lacaze
 TUILERIES - Titulaire : M. Douay - Suppléant : M. Lefas
 VARENNE Titulaire : M. Jugand - Suppléant : M. Lebefaude

AUTOUR DES SQUARES...

IENA

La persévérance a payé ! Depuis 3 ans, la résidence souhaitait faire voter la pose d'un portier électronique au 3 rue de la Ferme et se trouvait bloquée par insuffisance de participation puisque de nombreux copropriétaires habitent à l'étranger et ne renvoyaient pas leur pouvoir.

Cette année, grâce à une mobilisation exceptionnelle, des coups de fil au Gabon, des câbles au Sénégal, des télécopies à La Réunion, la participation a dépassé les deux tiers indispensables et l'équipement a pu être voté.

Quant on veut...

FOCH

Pour la première fois depuis 10 ans, le record de participation à une assemblée générale a été atteint par la résidence FOCH avec 100% de présents ou représentés pour les lots d'habitation.

On attend le nouveau record !

LOUVRE

Lors de l'assemblée générale, un copropriétaire s'est étonné qu'un point "essentiel" du règlement de copropriété ne soit pas respecté à Parly 2 : celui qui impose un modèle unique de paillason devant les entrées des appartements.

Pourquoi pas un paillason au sigle de Parly 2 ? Au Conseil Principal d'en délibérer.

DE LONGCHAMP À SAINT-CLOUD.

Des Résidences font un effort pour favoriser la participation aux Assemblées Générales. C'est le cas de Longchamp à Saint-Cloud...

Il est en effet plus agréable de présenter les budgets, proposer des investissements, communiquer sur la vie de la Copropriété dans l'atmosphère conviviale d'un pot amical.

Il y a quelque mois, un article dans la Lettre de PARLY 2 intitulé pour "quelques loggias de plus", était destiné à susciter l'intérêt des Parlysiens sur l'importance esthétique de ce problème.

Et pourtant depuis cette date, il semble que malgré les efforts du Syndic et des travaux arrêtés à sa demande, certains copropriétaires ou locataires continuent d'envisager la construction de loggias non conformes ou le vitrage de balcons filants.

L'esthétique de nos façades est pourtant le problème de tous.

Est-il possible qu'un copropriétaire soit à la fois conscient de l'enlaidissement de certaines de nos façades et en même temps

participe à leur dégradation ?

Notre copropriété a un style, une esthétique, des perspectives et seuls les modèles homogènes peuvent permettre de protéger ces éléments essentiels. C'est la responsabilité de tous et de chacun de rester dans cette conformité et d'y revenir lorsque l'on en est sorti.

Les Parlysiens s'enflamment pour un arbre coupé, un cassis, un portier électronique. Et pourquoi pas pour cette composante essentielle de l'environnement ?

Faudra-t-il un jour recourir aux voies légales pour faire en sorte que soient respec-

tés et la qualité de l'environnement et le règlement intérieur car il faut bien se rappeler que tout vitrage de loggia ou de balcon ne peut

être réalisé valablement sans les autorisations nécessaires de la Copropriété et des Municipalités.

Tout copropriétaire qui ne dispose pas de ces autorisations a une loggia illégale.

Gérard BERTRAND

LOGGIAS

DOUBLE VITRAGE OU FILM DE PROTECTION ?

Aujourd'hui, le principe du double vitrage est admis sous réserve d'un modèle esthétique conformément au règlement de copropriété. Par ailleurs, la Commission TECHNIQUE réfléchit à d'autres solutions en matière d'isolation calorifique notamment. Depuis six mois, un film polymère selon le procédé "Blind System" est testé sur une loggia. Le fabricant garantit 99% du rejet des ultra-violets, 90% du rayonnement solaire, de plus une résistance multipliée de 15 à 18 aux chocs (jets de pierre par exemple). Nous attendons le printemps pour établir un comparatif précis entre les deux systèmes. Nous voulons en particulier mesurer la récupération calorifique en hiver. A suivre...

Michel PRADAUD

UN BELVEDERE D'OU L'ON NE VOIT RIEN VENIR

Les concepteurs de l'extension du Centre Commercial s'étaient mis à l'écoute des Parlysiens et avaient prévu, pour respecter leurs souhaits, l'ouverture d'une nouvelle aire de restauration et d'un Centre de mise en forme. Ainsi naquit le BELVEDERE. Malheureusement, le chemin est long entre l'intention et le succès. Les restaurants du Belvédère et son fameux FOOD COURT "à la française" connurent un rapide succès dès leur ouverture, mais ils souffrirent de nombre d'imperfections qui lassèrent vite les usagers.

Nombreux furent ceux qui tentèrent de conseiller les exploitants pour adapter le Belvédère au goût de sa clientèle, qu'il s'agisse du fonctionnement de cet espace original, de son atmosphère, de sa décoration, ou encore des accès qui n'étaient pas faits pour donner envie d'entrer en ces lieux. Ils ne furent pas entendus et l'on en connaît le résultat : le Belvédère est fermé depuis 2 ans. Aujourd'hui, les Parlysiens et bien d'autres attendent l'ouverture annoncée de nouveaux restaurants dont ils ont toujours envie tout en

appréciant ceux, trop peu nombreux, qui existent déjà. Et pendant ce temps, d'autres Parlysiennes et Parlysiens attendent aussi l'ouverture du Centre de mise en forme. Elle fut annoncée pour chaque année et, en février 1991, elle était de nouveau prévue pour début 1992. Il n'en sera rien puisque, selon des informations récentes, l'ensemble de cette partie du Centre Commercial, devrait être transformé en nouveaux commerces. Mais, point de mise en forme et point de restauration. Il faut espérer qu'il ne s'agit

pas là de projets définitifs. Il serait en effet regrettable que les propriétaires, exploitants et gestionnaires du Centre Commercial, oublient par trop les attentes d'une grande partie de leur clientèle et obligent les Parlysiens à utiliser leur voiture lorsqu'ils ont besoin de faire un peu d'exercice ou à renoncer quand ils souhaitent se restaurer sur place en faisant leurs achats. Des décisions doivent être prises rapidement. Car le temps paraît long à ceux qui attendent, et qui, du Belvédère, ne voient rien venir...

Jean-Pierre BARRERE

NOUVEAUX HORIZONS

Adhérents ou non adhérents, vous êtes cordialement invités à assister à la 3^{ème} assemblée générale de notre association de Retraités et Pré-retraités qui se tiendra le : LUNDI 16 MARS 1992 à 14 h 30, salle des Fêtes de l'ancienne Mairie du Chesnay, 50 rue de Versailles.

Ne soyez pas spectateur mais acteur de notre avenir et de celui de notre société... Venez soutenir notre action par votre présence et vos adhésions.

André BERTIN
Responsable section
parlysienne

RAMASSAGE DU VERRE

Parly 2 produit plusieurs tonnes de verre par jour. Au lieu d'aller à la décharge à grands frais, ce verre est maintenant envoyé chez Saint-Gobain pour recyclage. Tout le monde y gagne : à commencer par les Parlysiens soucieux comme chacun sait d'économie autant que d'écologie. Mais attention : il faut du verre et rien que du verre ! Tout autre matière telle que plastique, grès, porcelaine, céramique, caillou, métal, peut polluer tout un chargement.

A. REISS

CLUB ARS



2 SORTIES SONT PREVUES

- Le samedi 1^{er} février au Théâtre Nouvelle France "Sacha Guitry" dit par Jean PIAT, précédé par un dîner au Chesnoy.
- Mardi 25 février, au Théâtre des Bouffes-Parisiens "Georges et Margaret" une pièce de M.G. SAUVAJON et J. WALL avec Danielle DARRIEUX et Jacques FRANÇOIS. Aller et retour en car depuis l'Hôtel Mercure.
Pour ces deux soirées renseignements et inscriptions au CLUB ARS 39 54 43 47.
N'oubliez pas qu'au Club Ars les inscriptions aux différentes activités peuvent être prises tout au long de l'année. N'hésitez pas à vous renseigner...



L'A86 AU CHESNAY ET A ROCQUENCOURT POUR PARLY 2 LA REPONSE EST... **NON**

Réuni en séance plénière, le Conseil principal de Parly 2 a adopté le 11 décembre dernier, une motion exprimant sa totale opposition aux projets de bouclage de l'A86 pouvant traverser les territoires du Chesnay et de Rocquencourt.

Ce mouvement vient au bon moment et s'inscrit sous le sceau du bon sens. Au bon moment car il soutient les vives réactions des habitants et des associations de la région qui se sont mobilisés contre ces projets.

Au bon moment puisque, par cette prise de position, Parly 2 se range aux côtés des villes du Chesnay et de Rocquencourt manifestant leur opposition aux tracés qui auraient la préférence des Pouvoirs Publics.

Quant au bon sens, il n'est point nécessaire d'être un spécialiste des plans d'équipement ou des schémas de circulation pour se rendre compte que ces projets qui déclenchent tant de réactions négatives, lui constituent un véritable défi.

En effet, le double tracé proposé prévoit la création d'un échangeur dans le Bois de Fausses Reposes, au lieu-dit "Les Fonds-Maréchaux", à deux pas des Résidences de Parly 2 et un passage de la branche poids lourds très près du bourg de Rocquencourt. Il provoquerait des nuisances définitives pour ces 2 villes et donc pour Parly 2.

Tout d'abord au plan des



travaux. Des centaines d'arbres abattus, une zone forestière détruite, des nuisances de toutes sortes en ce qui concerne la circulation, la pollution et le bruit, ou encore les atteintes à la sécurité pour certains des équipements collectifs de Rocquencourt. Mais plus grave serait la situation ainsi créée. Au-delà de nuisances permanentes en matière de bruit et de pollution, qu'advierait-il de la circulation déjà très dense au Chesnay et à Rocquencourt, deux villes résidentielles très fréquentées, qui seraient transformées en lieux de passage ? Et qu'advierait-il alors de

la valeur du patrimoine dans ces villes et dans les résidences de Parly 2 ?

Ces dangers fondamentaux sont d'autant plus importants que les études menées jusqu'à présent prennent en compte les flux de circulation actuels, mais en aucun cas les prévisions à l'horizon 2 000.

Et puis, ne dit-on pas que la voie poids lourds passant

CABLE

Le réseau câblé de Versailles fêtera début 92 sa 3^{ème} année d'expérience et son 6 000^{ème} abonné.

Plus de 500 foyers de Parly 2 ont choisi de profiter des 19 chaînes actuellement diffusées.

Téléservice, qui commercialise le réseau, a été présenté au centre commercial de Parly II en novembre dernier : beaucoup de visiteurs se sont rendus sur le stand pour devenir des "branchés du câble".

Vous souhaitez vous abonner ?

Contactez-le 42.04.42.04.

près de Rocquencourt ne serait pas rentable ? Si elle n'était finalement pas réalisée pour ces raisons, les poids lourds devraient-ils circuler à travers Le Chesnay et Parly 2 ?

Enfin, pourquoi un projet si destructeur qui est aussi l'un des plus coûteux alors qu'il existe d'autres tracés passant plus à l'ouest, volontiers présentés comme de meilleures solutions puisque traversant les zones moins urbanisées ? Personne ne doute en effet qu'il faille procéder le plus rapidement possible au bouclage de l'A86. Il existe d'autres possibilités.

S'il s'agit d'accepter la conception, l'étude et la réalisation d'une solution de bon sens, efficace et respectant l'environnement, la réponse de Parly 2 est OUI.

Mais, à la proposition d'une solution destructrice dont l'efficacité n'est pas prouvée, la réponse est NON.

Jean-Pierre BARRERE

La Lettre de Parly 2

Ont participé à la réalisation de ce numéro J.P. Barrère, A. Bertin, G. Bertrand, J.C. Buffet, J. Grangerot, G. Mercier, J.F. Peumery, G. Pitrou, M. Pradaud, A. Reiss, L. Sauvée, J. Vialla, C. Yollant.
Bulletin d'information de l'Association pour l'Animation de Parly 2.
Local postal 376 - 78158 LE CHESNAY CEDEX.
Directeur de la publication : J.P. Barrère.
Création, maquette, réalisation : EPSILON, 39.51.53.52.
Mise sous pli : ARTS et BOIS, 39.54.70.77

PARLY EVASION



**LE CALENDRIER DE VOS VOYAGES
ET SORTIES 1992**
vous sera présenté par Claude YOLLANT
lors de la soirée annuelle des voyageurs
PARLYSIENS, de leurs familles et de leurs
amis, le lundi 27 janvier 1992, à 21h00, dans
la salle du Conseil Principal.

SAMEDI 21 MARS :

BRUGES

Une journée en autocar de grand tourisme : 650 F

DU SAMEDI 28 MARS

AU LUNDI 13 AVRIL

L'INDONESIE

Voyages de 17 jours : PARLY 2 / SINGAPOUR / JOGSAKARTA (temples de BOROBUDUR et de PRAMBANAN) / BALI / LES CELEBES (Pays Toradja) / PARLY 2

Prix par personne (en chambre à 2 lits) : 18.870 F (en pension complète sauf 4 repas libres à Bali)

URGENT : Nous avons déjà reçu 15 inscriptions et nous souhaitons limiter le nombre de participants à 25.

SAMEDI 25 et

DIMANCHE 26 AVRIL

SUR LES PAS DE RONSARD

Deux jours en autocar de grand tourisme : 1.190 F
PARLY 2 / VENDOME / TALCY / nuit à BLOIS / TROUSSAY / Abbaye de PONT-LEVOY / GUEPEAN / MONTRICHARD / PARLY 2.

DU VENDREDI 15

AU 22 MAI

LA SICILE* (tour de l'île en autocar) :

par avion jusqu'à PALERME / SEGESTE / AGRIGENTE (vallée des temples) / PIAZZA AMERINA / TAORMINE (Excursion à l'ETNA et à SYRACUSE) / MESSINE / CEFALU / PALERME et retour.
Prix par personne : environ : 6 200 F

DU SAMEDI 9

AU 16 MAI

PORTUGAL* (le nord du Tage)

Jusqu'à LISBONNE par avion, puis circuit en autocar ALCOBAÇA / NAZARE / FATIMA / PORTO / BRAGA / LA COSTA VERDE / GUIMARES / VISEU / SAN

**VISITES DE PARIS AVEC
NOTRE CONFERENCIER
MR BADIE**

**8 FEVRIER - LES
PASSAGES PARISIENS
19 MARS -
ST GERMAIN DES PRES
12 MAI - L'ANCIEN
VILLAGE DE CHARONNE**

VOYAGE DE FIN D'ANNEE

UNE SEMAINE A PEKIN

(à l'étude)

Au prix exceptionnel d'environ 8.500 F.

(*) Nous organiserons en Mai soit le PORTUGAL, soit la SICILE, en fonction de vos réponses.

PEDRO DO SUL / COIMBRA / QUELUZ / SINTRA / ESTORIL / LISBONNE et retour par avion :

Prix par personne (en chambre à 2 lits) : 6 500 F (prix à confirmer).

SAMEDI 16 MAI

LA BOURGOGNE AU FIL DE L'EAU

PARLY 2 / AUXERRE (embarquement sur le bateau-croisière "LE LION BLANC" repas à bord : menu bourguignon) / L'YONNE / le canal du NIVERNAIS / Croisière d'AUXERRE à CLAMECY et CORBIGNY / CRAVANT (débarquement et visite d'une cave) / retour sur PARLY 2.

Prix par personne : 950 F

DU SAMEDI 3

AU LUNDI 12 OCTOBRE

SUR LES TRACES DE L'EMPIRE AUSTRO-HONGROIS.

Un parcours musico-historique.

Un circuit de 10 jours. En avion jusqu'à SALZBOURG - visites et soirée de musique de chambre ou théâtre de marionnettes. Puis en autocar pour BAD ISCHL / ST WOLFGANG / en bateau sur le Danube de MELK à VIENNE / Visite de VIENNE, SCHONNBRUN, la forêt viennoise, soirée à Grinzig, (soirée facultative à l'Opéra) puis par la route du Danube pour BUDAPEST. Visite de BUDAPEST, excursion d'une journée à la courbe du Danube (ESZTERGAN-UISEGRAD). Excursion à SOPRON - Dîner gastronomique et une soirée à l'opéra de Budapest. Retour à Paris par avion.

Prix par personne : environ : 10.000 F

URGENT

TOUS LES PROGRAMMES
DETAILLES SONT A VOTRE DISPOSITION,
réclamez-les rapidement, en retournant le BULLETIN
REPONSE à PARLY EVASION - Local postal 376
78158 LE CHESNAY ou par téléphone au **39.55.83.71**

Nom :
Adresse :
Téléphone : Nbre de Personnes :

Soirée du 27 janvier..... Sur les pas de Ronsard Bourgogne.....
Bruges..... Portugal..... Autriche-Hongrie.....
Indonésie..... Sicile..... Pekin.....